

**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE**

**ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU**

**PETIT P.V. DESTINE A L'AFFICHAGE**

**CANTON DE GIF-SUR-YVETTE**

-----

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE VERRIÈRES-LE- BUISSON**

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 NOVEMBRE 2021**

-----

Le vingt-cinq novembre de l'an deux mille vingt-et-un à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur François Guy TRÉBULLE, Maire, et sur convocation qui leur a été adressée le dix-neuf novembre de l'an deux mille vingt-et-un conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, M. BOZEC, Mme GUILLANTON, Mme WALLE, M. BAUDE, M. MILLET, M. ATTAF, Mme BRIGNON, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, Mme OCTAU, M. MILONNET, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme THEISEN, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ et M. FASS

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme LAGORCE à M. BOZEC  
M. CARRASCO à Mme GUILLANTON  
Mme LEVEQUE DE VILMORIN à Mme ROQUAIN  
M. YAHIEL à M. HULIN

**ABSENTE**

Mme DA GRAÇA SOARES

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme CASAL DIT ESTEBAN

-----

Le Conseil municipal désigne Mme CASAL DIT ESTEBAN secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal sur la mise en place de navettes gratuites dans le cadre de la compétence mobilité et transports de la CPS.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 20 septembre 2021 qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### APPROUVE

- la décision modificative n° 1 du budget 2021,

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	7 000,00	
042	Dotations aux amortissements	313 000,00	
73	Impôts et taxes		320 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>320 000,00</b>	<b>320 000,00</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
	Opération Bois Lorient	150 000,00	
	Opération Restauration Église	8 000,00	
	Opération Restaurant scolaire	100 000,00	
	Opération Maison médicale	400 000,00	
10	Taxe d'aménagement		35 498,00
13	Subvention d'investissement		309 502,00
040	Dotations aux amortissements		313 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>658 000,00</b>	<b>658 000,00</b>

#### APPROUVE

- l'offre de prêt de la Banque Postale : emprunt de 2 M€ sur 15 ans à un taux fixe de 0,55 %, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce prêt (par 31 voix pour, M. DELORT ne prenant pas part au vote),

**APPROUVE**

- la convention territoriale globale avec la Caisse nationale d'allocations familiales, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier (par 31 voix pour, Mme WALLE ne prenant pas part au vote),

**APPROUVE**

- la mise en place de 46 caméras de vidéoprotection sur le territoire de la commune, et autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes de subvention auprès des services de l'État au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), de la Région Île-de-France au titre du « Bouclier de sécurité » et du Département de l'Essonne et à déposer une demande d'autorisation préfectorale,

**ÉMET**

- un avis favorable sur l'ouverture exceptionnelle certains dimanches des commerces de détail de la commune où le repos a lieu normalement le dimanche, avec les contreparties prévues par le code du travail pour les salariés concernés, pour l'année 2022 (par 29 voix pour, 1 voix contre (Mme GUILLANTON) et 2 abstentions (MM TRÉBULLE ET MORDEFROID)),

**AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande d'inscription de travaux d'intérêt général auprès du tribunal judiciaire et à signer les documents y afférents,

**APPROUVE**

- la signature avec le Département de l'Essonne d'un contrat de partenariat ayant pour objet la réhabilitation du Centre André Malraux, pour un montant total de 8 086 727,25 € HT,
- sollicite pour la réalisation du programme d'opérations l'octroi de subventions par le Département, d'un montant de 1 182 039 €,
- s'engage :
  - à fournir les pièces nécessaires à la présentation à la Commission permanente du Conseil départemental de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour l'attribution de subventions ;
  - à ne pas commencer les travaux avant la date d'approbation par la Commission permanente du Conseil départemental du contrat ;
  - à respecter le référentiel construire et subventionner durable pour les opérations relevant de la construction, de la rénovation lourde de bâtiments et d'espaces publics, dont le coût excède 300 000 €, et de celles relevant de la voirie, dont le coût excède 500 000 € ;
  - à respecter les obligations de publicité et d'information du public prévues à l'article 12 du règlement du contrat de partenariat ;
  - à prendre en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat ;
  - à conserver la propriété publique et la destination des équipements et aménagements financés pendant au moins 10 ans ;
  - à satisfaire l'ensemble des obligations précisées dans le règlement des contrats,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat de partenariat selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant,

#### DÉCIDE

- d'adapter son contrat groupe d'assurance statutaire en adéquation avec les dispositions du décret n° 2021-176 (capital décès) et approuver l'évolution du taux de cotisation y afférente, prend acte que la garantie démarrera au 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la réception de l'accord de la collectivité et que le taux sera proratisé sur les mois restants pour 2021 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier,

#### DÉCIDE

- de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre interdépartemental de gestion va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et prend acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

#### DÉCIDE

- d'attribuer une subvention à l'association du Trait d'union de Verrières-le-Buisson, d'un montant de 275 000 € au titre de l'année 2021, dit que les dépenses sont inscrites au budget 2021 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents à ce dossier dont la Convention d'objectifs et de moyens,

#### DÉCIDE

- d'attribuer une avance sur les subventions 2022 à quatre associations et dit que les dépenses desdites subventions seront inscrites au budget 2022,

Associations	Montants
TRAIT D'UNION	92 000 €
LA LUCARNE	2 584 €
CLUB ABC	2 500 €
V2i	18 750 €
<b>Total</b>	<b>115 834 €</b>

#### DÉCIDE

- d'attribuer une avance sur subvention de 4 583 € à l'Association des Familles, au titre de l'année 2022, et dit que la dépense de ladite subvention sera inscrite au budget 2022 (par 31 voix pour, M. DELORT ne prenant pas part au vote),

**DÉCIDE**

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Secours populaire français, et dit que la dépense est inscrite au budget 2021,

**RETIRE**

- la délibération n° 2021/32 du Conseil municipal du 12 avril 2021 en ce qu'elle valide la révision du contrat de garantie d'emprunt à ADEF, autorise Monsieur le Maire à valider le contrat n° 118599 proposé par ADEF par la Caisse des Dépôts et Consignations et à signer tout document afférent à ce contrat, la garantie d'emprunt étant accordée pour la durée totale des prêts, soit pour une période d'amortissement de 40 ans et 50 ans, et jusqu'à complet remboursement de ceux-ci (par 30 voix pour, MM ATTAF et YAHIEL ne prenant pas part au vote),

**AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de transfert de prêt référencé MIS282250EUR contracté par Seqens auprès de la Caisse française de financement local et tout document afférent à ce transfert,

**APPROUVE**

- le projet de modification de l'article 2 de la convention constitutive portant sur la prorogation du groupement d'intérêt public Fonds de solidarité pour le logement de l'Essonne (GIP FSL 91) pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et dont le terme est fixé au 31 décembre 2027, décide de renouveler l'adhésion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au GIP FSL 91 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027 et accepte l'ensemble des termes de la convention constitutive,

**DÉCIDE**

- d'attribuer une subvention de 500 € à l'association SSIAD TRIADE 91 et dit que la dépense est inscrite au budget 2021 (par 31 voix pour, M. TRÉBULLE ne prenant pas part au vote).

*Toutes les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une mention particulière ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés*

**PREND ACTE DES DÉCISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE**

N° 101 Annulée

N° 102 Décision du Maire portant délégation du droit de préemption urbain à l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) concernant un bien, édifié sur les parcelles cadastrées AM n° 9 et AM n° 10 et sis 19 rue de Migneaux et rue des Migneaux à Verrières-le-Buisson, propriété de la SCI NALIA, représentée par Monsieur Arnaud JOURON, gérant

- N° 103 Décision du Maire portant délégation du droit de préemption urbain à l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) concernant un bien, édifié sur les parcelles cadastrées AD n° 392 et AD n° 395 et sis 18 rue d'Estienne d'Orves et rue Blin à Verrières-le-Buisson, propriété de la SCI JLT
- N° 104 Signature de l'avenant n°1 au marché n°1182 de nettoyage des bâtiments communaux avec la société STEM Propreté (91 Verrières-le-Buisson) pour le nouveau restaurant scolaire
- N° 105 Mise à jour de la régie de recettes du service culturel - RR 57122, régie intégrée à la régie de recettes du service culturel
- N° 106 Suppression de la régie de recettes pour l'organisation des marchés d'artisanat d'art - RR 57127
- N° 107 Avenant modificatif n° 1 de la régie de recettes pour l'encaissement des produits du cimetière - RR 57123
- N° 108 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis 75 rue d'Estienne d'Orves à Verrières-le-Buisson
- N° 109 Signature d'une convention d'occupation temporaire avec l'Office National des Forêts pour la diffusion de la pièce « Macbeth en forêt », dans le cadre du festival Encore les Beaux Jours organisé par la Communauté Paris-Saclay le samedi 18 septembre 2021, pour un montant de 216 € TTC
- N° 110 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Billy Bulle » avec la Compagnie A demi-mot pour la présentation du spectacle le samedi 25 septembre 2021 dans le cadre du marché d'artisanat d'art, pour un montant de 1 088,76 € TTC
- N° 111 Signature d'un contrat de prestation avec Etienne de Montety, auteur, dans le cadre de l'hommage à Honoré d'Estienne d'Orves, pour une rencontre le vendredi 24 septembre avec les élèves de 3<sup>e</sup> au collège Jean Moulin et une rencontre avec le public à la Médiathèque André Malraux, pour un montant de 810 € net
- N° 112 Annulée
- N° 113 Signature d'un contrat de prestation avec la compagnie théâtrale de l'Alouette, pour la représentation d'un spectacle intitulé « Casse Noisette et la princesse Pirlipat » avec animations le dimanche 5 décembre 2021 à l'Espace Bernard Mantiene, pour un montant de 1 725 € net
- N° 114 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Grains de volutes » avec l'association Vilcanota pour la présentation du

spectacle les mercredi 15 décembre à 15h et jeudi 16 décembre à 10h à l'Espace Bernard Mantienne, pour un montant de 5 764,52 € net

- N° 115 Signature d'un contrat pour un logiciel de gestion du courrier avec la société ESUS (91 Évry), pour un montant de 21 300 € TTC
- N° 116 Annulée
- N° 117 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis 75 rue d'Estienne d'Orves à Verrières-le-Buisson
- N° 118 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis 77 rue d'Estienne d'Orves à Verrières-le-Buisson
- N° 119 Signature d'un avenant au contrat de service C207484 pour l'abonnement au produit SOPRANO OPUS, avec la société Arpège (44 St-Sébastien-sur-Loire) pour un montant de 1 008 € TTC
- N° 120 Signature d'un contrat de service PAYZEN pour le règlement en ligne des factures consultables sur l'Espace Citoyen Premium, avec la société Arpège (44 St-Sébastien-sur-Loire), pour un montant de 1 239,77 € TTC
- N° 121 Annulée
- N°122 Retrait de la décision 97
- N° 123 retrait de la décision 98
- N° 124 Déclaration d'infructuosité du marché public relatif au lot n°1 « Découverte des volcans » de la consultation ayant pour objet l'organisation de classes découvertes pour les écoles de la ville pour l'année scolaire 2021/2022
- N° 125 Signature d'une convention de partenariat avec le Collectif pour la Culture en Essonne dans le cadre de la Science de l'Art 2021 pour l'accueil de la production d'Anaïs Tondeur « Lorsque le monde était rire » à l'Orangerie – Espace Tourlière, pour un montant de 2 000 € net
- N° 126 Signature d'un contrat de cession d'un spectacle avec Créations magiques pour une prestation de maquillage artistique le samedi 30 octobre 2021 dans le cadre du week-end de la peur à l'Espace Bernard Mantienne, pour un montant de 422 € TTC
- N° 127 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « J'ai trop d'amis » avec la compagnie du Kaïros pour trois représentations les mercredi 16 février et jeudi 17 février 2022 à l'Espace Bernard Mantienne, pour un montant de 6 681,81 € TTC

- N° 128 Signature d'un contrat de maintenance pour la Géo verbalisation électronique Cloud - 6 terminaux, avec la société Logitud Solutions (68 Mulhouse), pour un montant de 1 680,54 € TTC
- N° 129 Signature d'un contrat de vente avec le Théâtre en Partance pour les lectures théâtralisées scolaire et tout public de « La condition humaine » les vendredi 12 et samedi 13 novembre 2021 à l'Espace Bernard Mantienne, pour un montant de 3 520,80 € TTC
- N° 130 Demande de versement de la seconde tranche de la subvention accordée par la DRAC dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension de la médiathèque André Malraux (300 000 €)

- Adoption à l'unanimité d'une motion de soutien à la demande de classement de la forêt domaniale de Verrières-le-Buisson en forêt de protection.

- Six questions orales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10.

  
Le Maire,  
François Guy TRÉBULLE

Conformément à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le dispositif des délibérations du conseil municipal et les arrêtés du maire à caractère réglementaire sont publiés dans un recueil des actes administratifs ayant une périodicité au moins trimestrielle. Ce recueil est mis à la disposition du public à la mairie ».